



# Code de conduite et d'éthique

En vigueur le 13 janvier 2021

## Introduction :

Le présent code de conduite et d'éthique s'appuie sur la mission et les valeurs du Comptoir-Partage La Mie. Il renvoie aux mœurs et à la morale à respecter pour susciter le bien, l'équité et la justice dans les attitudes et les comportements dans un contexte donné. Il chapeaute les définitions de tâches ou les fonctions attendues de toutes les personnes oeuvrant au Comptoir-Partage La Mie.

Ce code de conduite et d'éthique précise également les responsabilités de l'ensemble du personnel, à quatre niveaux, soit à l'égard :

- 1) *De l'organisme;*
- 2) *Des collègues de travail;*
- 3) *Des usagers;*
- 4) *Des collaborateurs, distributeurs et intervenants externes.*

Ces responsabilités sont attendues tout au long du lien d'engagement et même davantage dans certaines situations. Devant une situation non prévue au présent code et qui suscite un questionnement, il revient à chacun de faire preuve de discernement et d'agir de façon juste, respectueuse et équitable tout en demandant l'aide de son supérieur ou responsable, en cas de doute.

Pour que ce code de conduite et d'éthique soit «vivant» et serve véritablement au respect de la mission du Comptoir-Partage La Mie, chaque personne doit disposer d'une copie dudit code et s'engager à respecter ses dispositions en la signant après en avoir pris connaissance et compris sa portée.

L'application du présent code de conduite et d'éthique demeure tributaire du respect des lois en vigueur, des Chartes québécoise et canadienne des droits et libertés de la personne ainsi que des codes de déontologie pour les membres d'un ordre professionnel particulier, le cas échéant.

## Mission et valeurs du Comptoir-Partage La Mie

### MISSION

Offrir à la population économiquement défavorisée de la Ville de Saint-Hyacinthe l'accès à une aide alimentaire saine, dans le respect et la dignité, en partenariat avec les différents intervenants afin de promouvoir l'amélioration de leurs conditions de vie.



## Mission et valeurs du Comptoir-Partage La Mie (suite)

### VALEURS

- **Respect** des personnes : usagers, confrères de travail, bénévoles et partenaires;
- **Intégrité** dans toutes les actions entreprises par les bénévoles et membres du personnel;
- **Équité** dans les décisions prises pour l'ensemble des collaborateurs et pour le partage des denrées;
- **Entraide** des forces humaines du Comptoir-Partage La Mie maximisant son rôle au sein du milieu;
- **Engagement** au quotidien et à long terme pour la lutte contre la faim.

### 1. Responsabilités à l'égard de l'organisme

- Véhiculer une image positive de l'organisme à l'interne et dans les représentations à l'extérieur, y compris sur les réseaux sociaux;
- Respecter les normes, règles et procédures en vigueur dans l'organisme ainsi que promouvoir l'honnêteté et la transparence dans l'exercice de leurs fonctions;
- Respecter les pratiques exemplaires en matière de conservation, de manipulation et de salubrité des aliments;
- Informer la Direction générale ou le conseil d'administration de toute implication de leur part dans une procédure judiciaire ou une enquête policière;
- Ne pas se placer en situation de conflit d'intérêts;
- Présenter en tout temps une tenue vestimentaire propre, sobre et appropriée qui ne comporte aucune connotation sexuelle ou d'incitation à la violence et qui respecte la santé-sécurité;
- Être dans un état de sobriété à l'arrivée au travail et s'abstenir, pendant l'exercice de leurs fonctions, de consommer toute drogue, alcool ou autre substance psychoactive qui aurait pour effet d'affecter le comportement et/ou le jugement;
- S'abstenir d'utiliser les ressources, biens ou services de l'organisation à des fins personnelles, sauf dans les cas prévus aux règles en vigueur;
- Éviter de vendre des aliments donnés.



## 2. Responsabilités envers les collègues de travail

- Respecter la vie privée des collègues ainsi que leur caractère unique et leurs différences;
- Reconnaître le mérite de leurs collègues et éviter tout propos susceptible de les discréditer et de ternir leur réputation;
- Faciliter l'intégration de nouveaux collègues dans le respect des règles prévues;
- Contribuer à des relations de confiance et à une saine collaboration dans le travail d'équipe;
- Respecter les descriptions de tâches de chacun dans un esprit d'entraide et de coopération;
- S'abstenir de déléguer à un collègue des activités ou des tâches qui relèvent de ses responsabilités à moins de circonstances particulières et d'une entente mutuelle;
- Fournir un soutien à un collègue qui demande de l'assistance dans une situation d'impasse ou de difficultés notables qui pourraient nuire à la mission du Comptoir-Partage La Mie;
- Régler les désaccords entre collègues toujours selon le meilleur intérêt du Comptoir-Partage La Mie;
- Éviter toute forme de sollicitation ou transaction à des fins commerciales ou financières avec leurs collègues, lorsque non prévues dans l'exercice de leurs fonctions.

## 3. Responsabilités envers les usagers

- Fournir les denrées alimentaires et l'aide nécessaire à ceux qui en ont besoin, sans égard à leur race, leur origine nationale ou ethnique, leur citoyenneté, la couleur de leur peau, leur religion, leur sexe, leur orientation sexuelle, leur source de revenu, leur âge ou une incapacité mentale ou physique;
- Traiter tous ceux qui ont accès à ces services avec la plus grande dignité et le plus grand respect;
- Respecter la vie privée de ceux qui ont accès à ces services;
- Assurer la confidentialité des renseignements personnels de ceux qui ont accès à ces services;
- Agir avec franchise et honnêteté;
- Respecter les différences et les capacités de chacun.



#### 4. Responsabilités envers les collaborateurs, distributeurs et intervenants externes

- Contribuer à entretenir de sains rapports de collaboration;
- Connaître et reconnaître l'apport spécifique des ressources de la communauté susceptibles d'offrir une aide ou un soutien au Comptoir-Partage La Mie;
- Éviter toute forme de sollicitation ou transaction à des fins commerciales ou financières avec des partenaires de services et des donateurs, lorsque non prévues dans l'exercice de leurs fonctions;
- Respecter le caractère anonyme des contributions des donateurs.

#### 5. Mécanisme d'application

Tout manquement de la part d'une personne envers le respect du Code de conduite et d'éthique peut faire l'objet d'une plainte écrite ou verbale auprès de la Direction générale. Le formulaire de plainte est disponible auprès de la Direction générale et se retrouve en annexe 1.

La Direction générale ainsi que le chargé des opérations et de la formation sont responsables de l'application du Code de conduite et d'éthique. Ils reçoivent les plaintes, en font l'analyse de recevabilité et s'assurent des suites appropriées à donner. La Direction générale possède l'autorité pour agir à titre d'agent disciplinaire, si elle le juge à propos, étant donné le contexte et l'urgence de la situation.

Le président ainsi que le vice-président du conseil d'administration reçoivent les plaintes visant la Direction générale et le chargé des opérations et de la formation. Ils en font l'analyse de recevabilité et s'assurent des suites appropriées à donner.

#### 6. Reddition des comptes

À tout moment et sans délai, la Direction générale informe le conseil d'administration de toute plainte susceptible de porter atteinte à la réputation de l'organisme.

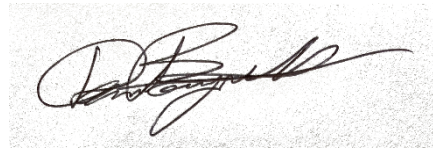
Annuellement, la Direction générale rendra compte au conseil d'administration des plaintes reçues durant l'année.



## 7. Consentement au respect du code de conduite et d'éthique

Voir le formulaire à l'annexe 2. Ce formulaire contient également le consentement à respecter la Politique sur le harcèlement en milieu de travail.

**Entériné par les membres du conseil d'administration et signé par son représentant :**



DANIEL BOURGAULT, président

*Note : Le masculin est utilisé pour alléger le texte, et ce, sans préjudice pour la forme féminine.*

### Sources :

<https://benevoles-expertise.com/code-ethique/>

[https://www.moissonmontreal.org/wp-content/uploads/2016/09/Code-d%C3%A9thique-employ%C3%A9s-et-autres\\_2016-09.pdf](https://www.moissonmontreal.org/wp-content/uploads/2016/09/Code-d%C3%A9thique-employ%C3%A9s-et-autres_2016-09.pdf)

<https://www.foodbankscanada.ca/Notre-%C5%93uvre/Code-d%E2%80%99ethique.aspx>

[https://www.cabducontrefort.quebec/wp-content/uploads/2018/09/Code\\_ethique\\_CABC\\_2018.pdf](https://www.cabducontrefort.quebec/wp-content/uploads/2018/09/Code_ethique_CABC_2018.pdf)

<http://nebula.wsimg.com/2adaa18ec460f824ebfd1181d939604c?AccessKeyId=7BCDF25D356BC9F6FC9C&disposition=0&alloworigin=1>

